

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du lundi 17 octobre 2016

Ce lundi 17 octobre 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, David LAURENT, François LEGRAS, Michèle AGNES, Sylvie BEAUFILS, Pascal BIREE, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Jacky GAILLET, Jean LEDOYEN, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET, Auguste TESSON, Lucienne BOUCHARD, Françoise K'DUAL, Béatrice GOSSELIN, Pascale DUBOSCQ, Gérard LARSONNEUR, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Pierrette FILTOPOULOS

Excusés : Philippe GOSSELIN, Michel LEMOSQUET, Claudine LEDOLLEY

Pouvoirs : Arnaud BRIANT ayant donné pouvoir à Stéphanie POTET
Hubert BAZIN ayant donné pouvoir à David LAURENT

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Valérie LAISNEY est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

II – Approbation des procès-verbaux des réunions du 19 juillet et 6 septembre 2016

Les procès-verbaux des réunions des 19 juillet et 6 septembre sont approuvés à l'unanimité.

III – Communiqués

- Monsieur le Maire invite tous les conseillers municipaux à assister à la réunion d'échange et d'information présentant les contours de la nouvelle communauté de communes, qui se tiendra à l'espace culturel de St Sauveur Lendelin le mercredi 9 novembre à 20h00. Il précise, que si certains souhaitent poser des questions, elles devront être préalablement envoyées par mail à : contact@communaute-coutances.fr
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier a été adressé à l'entreprise LEGOFF, en charge de la vidange de nos conteneurs de tri sélectif, pour leur rappeler que lesdits conteneurs sont maltraités lors de leurs interventions et leur dire que toute réparation qui s'avèrerait nécessaire sera à leurs frais.
- Monsieur le Maire informe le conseil que l'éclairage public supplémentaire rue de la Ronderie sera posé et mis en service d'ici la fin de cette semaine
- Monsieur le Maire informe qu'une erreur dans les commandes de chrysanthèmes a eu lieu, ceux-là avaient en effet été commandés en direct par le personnel sans ordre de service ni validation d'un élu et qu'en outre, les achats sont faits en priorité sur le territoire de Gouville. La commande passée à St Lô a donc été annulée et les fleurs seront commandées auprès de nos producteurs de Gouville, ainsi l'incident est clos.

IV - Reprise de gestion des petites unités de vie par le CCAS

Suite à la réunion du 17 juin 2016 informant les conseillers du désengagement de l'ADMR dans la gestion des petites unités de vie et considérant les obligations selon le mode de gestion envisagé par la commune, il est décidé de mettre en place une gestion sous la forme d'un habitat groupé et de la confier au CCAS au 1^{er} décembre 2016 prochain.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- De confier la pleine gestion des PUV au CCAS et notamment au bureau de suivi de ces PUV qui a été constitué (lors d'une récente réunion du CCAS) et dont Jacky GAILLET est responsable et dont Marielle CROULEBOIS assurera les fonctions de secrétaire, étant entendu la nouvelle forme de cette structure en habitat groupé et non plus en établissement social et médico-social, conformément au renoncement de gestion assurée jusque-là et dans cette forme par l'ADMR
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de location des 25 logements entre la SA HLM du Cotentin et le CCAS
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'organisme Présence Verte des Côtes Normandes, impliquant la commune à promouvoir la téléassistance Présence Verte aux administrés qui en éprouveraient le besoin et qui permettra à tous les gouvillais de profiter de l'installation gratuite de ce matériel
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre le livret d'accueil et le « règlement de vie » de cet habitat groupé
- De recruter le personnel nécessaire pour assurer les veilles de cet habitat groupé
- D'approuver le budget modificatif prévoyant la modification en lien avec le budget du CCAS
- De valider le budget de fonctionnement des PUV (sur le budget du CCAS) et le prix demandé aux résidents prévoyant le montant du loyer demandé par la SA HLM et la répartition des frais de structure
- Considérant la délibération du conseil communautaire du 13/09/2016 cédant la maison de services au CCAS pour l'euro symbolique en contrepartie de lui laisser la charge de l'amortissement des travaux effectués par l'ADMR à hauteur de 20 628.06 €, de prendre une délibération concordante et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette transaction et notamment l'acte par devant Maître LANGENAI
- Considérant l'amortissement de travaux ci-dessus précités, d'autoriser Monsieur le Maire à mettre à disposition à titre gracieux et pendant une durée de 12 ans un bureau pour la gestion d'aide à domicile et à ce titre d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dans ce sens, en contrepartie de « l'effacement » de cette somme
- A la demande de l'ADMR et pour maintenir leur service de portage de repas à domicile, d'autoriser l'ADMR à stationner le véhicule de portage repas devant l'actuelle maison de services et de leur mettre à disposition un branchement électrique et un point d'eau
- Considérant qu'il semblerait que l'assiette de terrain de la construction de la maison de services, cadastrée AW 397 soit restée propriété communale, d'autoriser son transfert de propriété pour l'euro symbolique au CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte, en même temps que le transfert de propriété de la maison de services, par devant Maître LANGENAI
- D'autoriser à confier la location du logement dit de « la gardienne » au sein de cette structure d'habitat groupé, à Madame Tiphaigne et d'autoriser alors Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce logement, étant entendu la nécessité de services

V - Étude technique de faisabilité de travaux de défense contre la mer

Suite à la réunion du conseil municipal d'urgence, des travaux d'urgence ont été mis en place avant la dernière marée de septembre et celle en cours. Des nouvelles rangées de big bags ont été posées et un rechargement en sable opéré. Les demandes de subvention ont été transmises aux services de l'État.

Espace Pur a terminé son étude technique de faisabilité et une récente réunion s'est tenu ce vendredi 7 octobre pour assister à la présentation de cette étude en présence du professeur Levoy et des services de la DDTM.

Le procédé envisagé est de poser 360 modules formant un STABILAGE perpendiculaire à l'extrémité sud du camping municipal d'une longueur de 80 mètres. Un rechargement en sable est également prévu pour un volume de 7 200 m³.

Ce lourd chantier est estimé à la somme de 384 500 € HT et un suivi pendant 3 ans est proposé pour la somme de 7 000 € HT.

Lors de cette réunion, Monsieur Levoy a émis quelques réserves sur le seul procédé envisagé qui devrait être couplé d'autres protections. En outre, les services de l'État ont eux aussi rappelé que cette étude de faisabilité devait prendre en compte la totalité du problème d'érosion et pas seulement le point à l'extrémité des campings et devait notamment prendre en compte la cale et l'étude d'un repli des installations.

ESPACE PUR va donc compléter son étude et ses préconisations pour la fin du mois d'octobre. Monsieur le Maire rappelle que l'on pourrait solliciter une subvention des services de l'État à hauteur de 80 % mais considérant le coût très élevé de ces premières préconisations, toutes les options sont à étudier au préalable.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il nous a été préconisé de rallonger nos 6 épis et présente le devis EUROVIA reçu pour les prolonger de 20 mètres pour le coût de 12 487 € HT, soit 14 984,40 € HT. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ce devis et charge Monsieur le Maire de demander une subvention pour ces travaux avant de les engager. Une demande de subvention sera adressée aux services de l'État.

Monsieur le Maire encourage les conseillers à aller voir le STABIPLAGE installé à St Jean Le Thomas afin de mesurer le type d'ouvrage préconisé par ESPACE PUR. François LEGRAS se propose d'emmener les conseillers qui souhaitent s'y rendre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accord reçu et la notification d'une subvention exceptionnelle de l'État de 12 000 € TTC, soit 80 % du coût de cette étude réalisée par ESPACE PUR.

Tous les conseillers seront invités à la prochaine réunion de présentation de l'étude de ESPACE PUR avec les services de la DDTM et le professeur LEVOY.

VI - Proposition d'acquérir des terrains sur le territoire de Gouville et sur le territoire de Boisroger

Monsieur le Maire présente les terrains proposés à l'acquisition:

- le terrain cadastré AK 22, d'une surface de 2 104 m² et estimé par les Domaines au prix de 16 832 € (soit 8 €/m²). Ce terrain, en zone 1AU, est contigu avec l'extension en cours du lotissement de la Chantelourie/Jeannerie.

Proposition également d'acquérir les autres parcelles appartenant aux consorts CROULEBOIS et situés en zone N :

- AD 95 d'une surface de 5 051 m² estimée à 0.60 €/m² soit 3 030.60 €
- BI 29 d'une surface de 16 m² et sur laquelle est édifée une grange en pierres, estimée au prix de 3 000 €
- BI 30 d'une surface de 5 428 m² estimée à 0.60 €/m², soit 3 256.80 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de se porter acquéreur pour l'ensemble des terrains et selon l'estimation des Domaines mais sous réserve qu'ils soient tous expressément libres de toute exploitation, location ou tout autre engagement. Cette offre d'achat, accompagnée des conditions ci-avant précitées, sera transmise au Notaire des vendeurs rappelant l'ensemble de ces conditions.

Par ailleurs et dans le cadre de l'élaboration de la carte communale de Boisroger, il a été prévu un zonage dit à lotir et concernant la parcelle cadastrée ZD 88 d'une surface de 8 406 m². Dans le cadre d'un futur éventuel aménagement et suite à la réception de l'avis du Domaine sur la valeur vénale de ce terrain, le conseil municipal avait chargé Monsieur le Maire de consulter un cabinet en vue de lui confier une étude de faisabilité avant de se prononcer acquéreur ou non.

Le cabinet PRYTECH vient de nous adresser sa proposition pour réaliser cette étude de faisabilité dont le montant s'élève à 2 280 € HT, soit 2 736 € TTC. Cette mission consisterait à analyser le contexte réglementaire, définir les contraintes techniques imposables à l'opération, élaborer une esquisse d'aménagement et définir l'estimatif sommaire de ladite opération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition de PRYTECH pour définir la faisabilité et le coût de l'opération de créer un lotissement, avant de se porter acquéreur de la parcelle ZD 88.

Ainsi l'étude de faisabilité permettra au conseil municipal de se porter acquéreur ou non. Monsieur le Maire rappelle la valeur vénale de ce terrain, estimée par les Domaines, au prix de 4 à 5 €/m² dans l'hypothèse où une opération de lotissement sera autorisée et à 1 €/m² dans l'hypothèse contraire.

VII - Régularisation pour la vente des lots du lotissement artisanal

Suite à la délibération du conseil municipal du 07/12/2015 acceptant l'offre d'achat du lot n°1 par l'entreprise de ferronnerie PICARD et la délibération du 18/05/2016 approuvant le vote des prix de vente des autres parcelles du lotissement artisanal, les pièces relatives à ce lotissement ont été déposées à l'étude de Maître Langenais pour envisager les signatures des premiers compromis de vente.

Dans l'optique des signatures des actes de vente des lots, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'autoriser Monsieur le Maire à différer les travaux de finition/voirie et de l'autoriser d'ici là à procéder à la vente des lots
- D'engager la commune à intégrer au domaine public communal les équipements communs dès l'achèvement des travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant à ces ventes de lots

Par ailleurs, le marché de travaux de création de ce lotissement présente quelques suppléments et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité les deux avenants suivants:

- CEGELEC : devis d'un montant de 4 689 € HT, soit 5 626.80 € TTC pour des travaux de FT qui n'avaient pas été prévus mais qui sont nécessaires. Ainsi le montant du marché CEGELEC sera porté de 16 709.90 € HT à 21 398.90 € HT
- LAISNEY : devis pour travaux supplémentaires de réseau d'eaux pluviales et eaux usées pour un montant de 3 886.06 € HT, soit 4 663.27 €. Ainsi le montant du marché LAISNEY sera porté de 111 923.84 € HT à 115 809.90 € HT

VIII - Approbation du rapport annuel d'activités de concession gaz et assainissement 2015

Après avoir entendu Jean-Pierre LEGOUBEY, rapporteur de la commission, le conseil municipal approuve à l'unanimité:

- ✓ **le compte-rendu d'activité de concession de distribution de gaz naturel pour l'année 2015 :**
 - 2 080 MWh acheminés
 - 1 262 € de redevance
 - 9 266 mètres de réseau
 - 123 clients dont 2 nouveaux raccordés en 2015
 - Aucune situation de danger sur notre réseau pour cette année 2015
 - Rapport complet à la disposition des CM qui souhaitent le consulter, en mairie
- ✓ **le rapport qualité de service assainissement 2015:**
 - 1453 Abonnés
 - 99 178 m³ facturés en 2015 (103 786 m³ en 2014) : la baisse de la consommation continue alors que le nombre d'abonnés augmente.
 - Le système d'assainissement est conforme, suite au rapport annuel 2015 SATESE et au courrier de conformité 2015 de la Police de l'eau
 - Les eaux parasites sont en diminution suite aux travaux 2014 (et à une pluviométrie plus faible)
 - Cependant ils nous demandent de terminer le diagnostic du réseau débuté en 2015, afin d'engager les travaux nécessaires.
 - Le cout de l'assainissement sur la facture d'eau est de 2.70 € par m³ (pour 120 m³ consommés 323.98 €)
 - La dette du budget assainissement continue de baisser 32 538.6 € remboursés en 2015 reste de la dette 231 948.93 € (à taux 0)
 - Rapport complet à la disposition des CM qui souhaitent le consulter, en mairie

Le conseil municipal décide d'accepter le RPQS 2015 et de maintenir le prix de l'assainissement collectif pour la part communale pour la partie fixe Abonnement (60€) et la partie variable consommation (0.60€/m³).

IX - Projet d'extension de la salle des fêtes et projet d'un abri au moulin

Ces dossiers sont toujours à l'étude par le bureau d'études RC2M aussi cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

X - Télé transmission des marchés publics

Dans le cadre de la procédure de télé transmission des actes au contrôle de légalité, il nous est désormais possible de télé transmettre les pièces relatives aux marchés publics via la plateforme ACTES.

Pour cela, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

XI - Vote du montant de la taxe de séjour pour l'année 2017

Les tarifs de la taxe de séjour à Gouville étaient jusque-là fixés de manière forfaitaire et au tarif de 0.45 € pour cette année 2016. Les tarifs applicables à compter du 01/01/2017 ont été votés par le conseil de la communauté du bocage Coutançais le 6 septembre dernier. Le calcul au réel a été retenu et les différents taux ont été votés. Dans le cadre de la fusion et considérant le transfert de la compétence concernée, il est prévu dans la délibération du conseil de la communauté du bocage Coutançais du 06/09/2016, qu'une réflexion était engagée en vue d'harmoniser les tarifs de cette taxe sur l'ensemble du futur territoire et que dans ce sens une délibération soit prise avant le 01/10/2016 dans les collectivités à ce jour compétentes.

Monsieur le Maire présente le tableau proposé des tarifs votés par la communauté du bocage Coutançais par catégorie d'hébergement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité et encourage l'office de tourisme à communiquer sur ces nouveaux tarifs et le nouveau mode de calcul déclaratif ; un courrier sera adressé dans ce sens par l'office de tourisme très prochainement. Monsieur le Maire rappelle que ces recettes touchées par l'EPIC seront destinées à servir la promotion touristique. Jacky GAILLET présente ses inquiétudes et réserves, rappelant que ces sommes ne seront alors plus destinées à l'animation.

XII - Occupation Temporaire du domaine public pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

La commune de Gouville s'étant portée volontaire pour implanter des bornes de recharge pour les véhicules électriques, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles le SDEM50 est autorisé à occuper à titre précaire et révocable le domaine public communal. Il est rappelé que la commune doit s'engager à assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et à interdire le stationnement de véhicules non électriques sur les emplacements dédiés au rechargement, par arrêté.

XIII - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase

Dans le cadre du projet de construction d'un gymnase, nous avons lancé une consultation d'architectes et nous avons reçu 13 offres. L'ouverture des plis s'est tenue le 29/08 et la réunion d'analyse a eu lieu ce jeudi 11 octobre, le cabinet VARIANCE ayant procédé à l'analyse des offres sur la base des critères retenus pour cette consultation (références portant sur des missions complètes de constructions neuves réalisées et prix).

Après avoir entendu le rapport de la CAO et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de Madame Sylvie ROYER, pour le prix de 88 060 € HT et de retenir le classement suivant :

- 1- Sylvie ROYER
- 2- ATELIER 970
- 3- PETR ARCHITECTES 2^{ème} ex-aequo
- 4- MICHEL GOURION 2^{ème} ex-aequo
- 5- L2A ET VIMOND 2^{ème} ex-aequo
- 6- SOPHIE FIQUET 6^{ème}
- 7- ARCHITECTURE MOUVEMENT 7^{ème}
- 8- Juliette VUILLERMOZ et Charline PONTILLON 8^{ème}
- 9- COMPOSITE 8^{ème} ex-aequo
- 10- Florence LEROUXEL 10^{ème}
- 11- Philippe LAQUAINE 10^{ème} ex-aequo
- 12- Antoine FOURNIER 12^{ème}
- 13- NORD-SUD 13^{ème}

Monsieur le Maire rappelle que 11 conseillers sont allés visiter le gymnase de Creully ce samedi dernier, dont la maîtrise d'œuvre avait été assurée par Mme ROYER et qui présente des caractéristiques proches de ce pourrait être notre projet.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence sport n'est pas encore définie en matière d'équipements transférés, toutefois il est à noter que les installations sportives de la commune de Gouville sont bien entretenues et pourraient être reprises toutes ensemble sous le titre de complexe sportif (stade de foot, futur skate parc et gymnase). La discussion est en cours dans le cadre de la fusion.

Madame Sylvie BEAUFILS encourage la recherche de soutien de clubs sportifs de disciplines diverses afin de porter notre projet (foot salle, roller, handball...). Une réflexion devra être menée dans ce sens.

XIV - Assainissement travaux et études - rectifications budgétaires

- **Travaux :** après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY, rapporteur de la commission assainissement, le conseil municipal décide à l'unanimité des travaux suivants:
 - Remplacement d'un tampon à la plage pour un montant de 582.48 € HT
 - Équipement du poste du marais d'une pompe de secours connectée sur le nouveau réseau pour un montant de 7 220 € HT
 - Extension du réseau de la rue du Chemin de Guerre pour un montant de 18 666.82 € HT
- **Diagnostic du réseau** en cours : la dernière phase du diagnostic va commencer début novembre. Cette phase concerne les contrôles de branchements et 400 contrôles sont prévus au marché. Les premiers contrôles auront lieu dans le secteur compris entre la route touristique et la plage ; les habitations ou hangars concernés seront prévenus par courrier distribués par nos agents dès demain, afin qu'un rendez-vous soit pris avec les techniciens de la SAFEGE.
- Comme cela a déjà été évoqué et conformément à l'urbanisation inscrite au projet de carte communale, le conseil municipal décide de réaliser **l'assainissement collectif sur une partie du territoire de Boisroger**.
La première opération pourra être de lancer une étude faisabilité, laquelle serait subventionnée à hauteur de 50 % de son coût par l'Agence de l'Eau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour réaliser cette étude de faisabilité.

XV - Reconduction des L.T.I. pour le budget de la commune et le budget camping

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal retient la proposition la moins disante du CREDIT AGRICOLE pour les 2 LTI avec un taux 0.698 %.

XVI - Contraction de deux emprunts

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions moins disantes du CREDIT AGRICOLE au taux fixe de 0,57 % pour les deux emprunts:

- d'un montant de 100 000 € sur le budget du camping sur 5 ans
- de 20 000 € sur 5 ans pour la réalisation de l'enrobé de la cour de l'école primaire

XVII - Proposition d'avenant au contrat de MO de construction de la maison médicale

Les ajustements des plans de la maison médicale ont été opérés en adaptation du programme. Ces documents ont dû être repris 4 fois par les architectes compte tenu des demandes des praticiens d'origine et des nouveaux intéressés.

Ces évolutions du projet légitiment le travail supplémentaire des architectes dont le supplément de mission demandé est le montant forfaitaire de 1 200 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2 portant ainsi le marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération au prix de 73 980.095 € HT soit 88 777.14 € TTC.

XVIII - Rapport de l'audit de nos contrats d'assurances

L'audit confié à Yves BERARD a permis de supprimer les doublons d'assurance que nous avons sur le territoire de Boisroger et de Gouville, de mettre à jour lesdits contrats et de les optimiser. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants nécessaires.

Nous pensions lui confier dans un second temps et proposer ce soir en réunion de lancer un appel d'offres pour mettre en concurrence notamment nos contrats concernant l'assurance de nos nombreux bâtiments. Mais à la veille de la fusion et considérant les discussions encore en cours sur les bâtiments concernés par un très prochain transfert, il semble opportun d'attendre avant d'engager des révisions.

XIX - Renouvellement de contrat et de contrat aidé

Plusieurs contrats arrivent à échéance et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de les renouveler :

- **Gardiennage des gîtes** : proposition de lui faire un contrat de 12 mois, dans les mêmes conditions que le précédent à compter de ce 5 octobre et à raison de 7 heures hebdomadaires

- **Contrat aidé du meunier** : proposition de le renouveler pour 12 mois à compter du 1^{er} novembre prochain, dans les mêmes conditions soit en contrat aidé, avec une prime mensuelle supplémentaire de 100 € pour participer à ses frais de déplacement
- **Régisseur de l'aire de stationnement des camping-cars** : proposition de renouveler le contrat de Martine BOUFFAY, dans les mêmes conditions, à compter du 3 novembre prochain et pour une durée de 12 mois
- Par ailleurs, **modification de la durée hebdomadaire de l'agent responsable de la médiathèque** Anne CALLEC de 17h75/hebdo à 18h75/hebdo à compter du 1^{er} novembre prochain
- Pour pallier à des **besoins occasionnels** et soudains, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à créer des **emplois non permanents** pour faire face à un accroissement temporaire d'activité si le besoin se manifestait.

Béatrice GOSSELIN soulève les dysfonctionnements récurrents de la borne d'alimentation d'eau potable, distribution d'électricité sur l'aire de campings cars et invite les conseillers intéressés à se réunir pour réfléchir à cette question.

XX - Travaux d'effacement des réseaux rue du 28 juillet 1944: devis ORANGE

Dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux de la rue du 28 Juillet 1944, nous recevons la proposition de dissimulation du réseau d'ORANGE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- A signer la convention relative à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques avec la société ORANGE
- D'engager la commune à participer à hauteur de 13 068 € pour la 1^{ère} tranche.

Ainsi la 1^{ère} tranche de ces travaux d'effacement prévoit :

- SDEM = 48 000 €
- ORANGE = 13 068 €

Par ailleurs on a reçu l'estimatif du Département pour la partie voirie de la 1^{ère} tranche (y compris leur mission de maîtrise d'œuvre), cette estimation est de 83 333 € HT, soit 100 000 € (avec notamment 2 points critiques près de Paul's cars où il sera préconisé une zone « de rencontre » donc une zone 20 et à la fin de cette 1^{ère} tranche une écluse près du carrefour avec la rue du Hameau Gosselin où la chaussée se rétrécit.

Donc un coût global de la 1^{ère} tranche = 161 068 € TTC.

Après avoir entendu cette présentation de travaux et son estimation, le conseil municipal donne un accord de principe à cette opération dans sa globalité et en confie l'approche détaillée et technique à la commission des travaux. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions.

Yves GOSSELIN informe le conseil municipal que la zone 30 rue du Nord a été diminuée comme cela avait été demandé.

XXI – Révision de la taxe d'aménagement

Dans le cadre des obligations appartenant aux communes passées communes nouvelles, il appartient au conseil municipal de délibérer avant le 30/11 pour instituer le taux de la Taxe d'Aménagement applicable à compter du 01/01/2017 et de retenir les exonérations facultatives communes à l'ensemble de son territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des tarifs et exonérations suivants, sur la totalité du territoire de la commune nouvelle et à compter du 01/01/2017 :

- taux = 2%
- exonération totale, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme pour les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit- ou de PTZ+)
- exonération totale des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- exonération totale des abris de jardin soumis à déclaration préalable

XXII - Divers

- Recours contre le PA des Sables d'Or : Pour information, le premier permis d'aménager d'extension du parc résidentiel de loisirs des Sables d'or délivré le 01/04/2016 a fait l'objet d'un retrait le 16/06/2016. Ce PA avait déjà eu plusieurs critiques et plaintes de la part d'un riverain proche et d'un recours gracieux par une entreprise voisine. Un nouveau permis de moindre importance a été déposé par la Ligue de l'enseignement et les mêmes requérants se sont manifestés. Le dossier de recours gracieux est en étude par notre avocat. Pour le recours « amiable » opéré par un administré voisin, de longue date en désaccord avec Les Sables d'Or, il est à noter pas moins de 11 courriers adressés au maire et aux conseillers, dans le cadre de cette requête contre le projet d'aménagement.
- Taxe foncière pour les terrains des consorts MESNARD, lesquels ont fait l'objet d'une donation à la commune. Le conseil municipal décide à l'unanimité, que la commune prenne à sa charge ce montant de taxe foncière, représentant la somme de 87 €. Monsieur le Maire rappelle que le terrain concerné par cette donation et situé sur l'assiette de la zone artisanale est estimé à 7 528 €; le conseil municipal décide que ce terrain soit donné au CCAS qui le transférera au budget annexe concerné.
- Changement du fourneau du gîte d'étape, n'ayant reçu qu'un devis, nous attendons de recevoir d'autres devis; le sujet sera revu lors de la prochaine réunion.
- Créances éteintes : Madame la Trésorière nous informe d'une récente ordonnance du Tribunal d'instance de Coutances du 3 octobre prononçant l'effacement des dettes de Monsieur Charly Hardouin dans sa procédure de rétablissement personnel de surendettement et à ce titre, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer en « créances éteintes » les dettes de loyer de Monsieur Hardouin, soit les titres de location :
 - ✓ 463/2013 : 116.09 €
 - ✓ 464/2013 : 20 €
 - ✓ 9/2014 : 117.45 €
 - ✓ 21/2014 : 351 €
 - ✓ 63/2014 : 225.02 €
 - ✓ 91/2014 : 394.02 €

✓ 118/2014 : 121.33 €

Et d'autoriser Monsieur le Maire à établir un mandat d'un montant de 1 344.91 € au compte 6542 (créances éteintes).

- Demande de la Trésorière d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants :
 - Titre n°233/2013 pour un montant de 216 € en contrepartie de la location salle des fêtes Ernest FOURES (11/05/2013)
 - Titre n°356/2013 pour un montant de 17.50 € en contrepartie de livres bibliothèque non retournés et donc facturés mais jamais payés

Monsieur le Maire souligne que ces créances éteintes et admission en non-valeur nous montrent qu'il est essentiel que l'on se charge au quotidien du suivi de nos loyers, que ce soit de nos logements, salles louées, locaux commerciaux et petites unités de vie demain. Marielle CROULEBOIS aura en charge ces suivis.

- A l'unanimité, le conseil municipal décide des régularisations d'écritures comptables :
Budget COMMUNE :
Vu la nécessité de régulariser les frais d'étude VARIANCE concernant les TX d'urgence de défense contre la Mer et la restauration de la cale d'accès à la mer sur le Cpte D. 2315-041 ; ceux-ci ayant fait l'objet d'un suivi de travaux,
Vu la nécessité également de régulariser les écritures d'amortissement effectuées sur ces biens en 2015,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'augmentation des crédits suivants pour permettre d'effectuer ces régularisations :

Section d'investissement :

- . Cpte D. 28031-040 – Amortissements des immos corporelles (Frais d'étude) + 408 €
- . Cpte R. 021 – Virement de la section d'exploitation + 408 €

Section de fonctionnement :

- . Cpte D. 023 – Virement de la section d'investissement + 408 €
- . Cpte R. 773-042 – Mdts annulés (sur exercices antérieurs) + 408 €

- . Cpte D. 2315-041 – Immos en cours – Install° techniques + 2 040 €
- . Cpte R. 2031-041 – Frais d'études + 2 040 €

- Béatrice GOSSELIN présente le projet d'une famille qui souhaite des cavurnes au cimetière de Linverville alors que la Municipalité n'a pas le projet dans l'immédiat. La famille propose de prendre en charge le cout de la réalisation d'une colonne de 5 cavurnes au cimetière de Linverville et en contrepartie disposerait de 2 cavurnes pour 50 ans renouvelable une fois, les 3 autres seraient à la disposition de la Municipalité sous la forme d'un don. Étant entendu que la commune gardera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, du choix de la colonne et de son installation dans le cimetière, la famille remboursera la facture de ces travaux à la commune. Après avoir entendu l'exposé de Béatrice GOSSELIN, le conseil municipal décide à la majorité (Sylvie BEAUFILS s'abstient) de donner son accord pour ce projet, l'implantation sera revue sur le terrain par la commission le 26 octobre à 18 heures.

Béatrice GOSSELIN rappelle que l'harmonisation des tarifs de tous nos cimetières (Boisroger) est à mettre en œuvre dès que possible.

- Appel à cotisation « GITES DE FRANCE » pour l'année 2017 : demande de contribution de la somme de 217 €.
- Participation à une extension électrique pour assurer la desserte du futur lotissement des parcelles cadastrées AV 191-73-74-75-76-77-78 et 79. Considérant le projet prévoyant 22 lots, une extension du réseau HTA est nécessaire et doit être amené au droit des terrains concernés. Ce raccordement pourrait se faire soit par la rue de l'Observatoire soit par la rue du Bord du Moulin. Considérant le projet des aménageurs en 2 phases et dont la 1^{ère} tranche prévoit la viabilisation du sud de l'assiette c'est à dire par la rue du bord du Moulin, il pourrait être cohérent de desservir l'assiette du projet par le sud et donc par la rue du Bord du Moulin. Pour ce faire, l'estimation du coût de l'extension électrique (transmise par Enedis) est supérieure à celui correspondant au raccordement par la rue de l'Observatoire :
 - Extension en domaine public si raccordement par la rue de l'Observatoire = 3 328.28 € HT
 - Extension en domaine public si raccordement par la rue du Bord du Moulin = 5 853.24 € HT

Les aménageurs proposent à la collectivité de prendre en charge le différentiel du coût et de maintenir un raccordement par la rue du Bord du Moulin, soit à la charge de la commune la somme estimée à 3 328.28 € HT et la somme de 2 524.96 € HT à la charge des aménageurs. Après avoir entendu l'exposé de Jean Pierre LEGOUBEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son plein accord unanime pour cette proposition et accepte de prendre en charge la somme estimée à 3 328,28 € HT.

TOUR DE TABLE:

Lucienne BOUCHARD et Stéphanie POTET indique qu'il y a beaucoup de problèmes de courriers et d'adressage, code postal avec le territoire de Boisroger. Monsieur le Maire rappelle que les numérotations d'habitation seront mise en œuvre dès la fin de l'élaboration de la carte communale. En outre, un courrier sera adressé aux services de distribution du courrier pour lister les problèmes tant d'adressage individuel qu'au nouveau code postal.

Jean LEDOYEN demande si un stationnement interdit pourrait être mis en place juste avant la mairie. David LAURENT se charge de transmettre les informations au secrétariat pour rédiger l'arrêté d'interdiction de stationner et un panneau sera installé.

Gérard LARSONNEUR a récupéré le relevé des vitesses issues des radars et nous présentera un rapport lors de la prochaine réunion. Gérard demande que si la commune retient les travaux de préparation de futur skate parc, ils puissent être prévus dans le cadre du marché actuel de campagne voirie 2016.

Jacky GAILLET transmet les remerciements des membres des 3 A pour les travaux d'aménagement de leurs locaux, qui ont été très appréciés.

Pascal DUBOSCQ demande si d'autres acquéreurs pour le lotissement artisanal se sont manifestés.

Sylvie BEAUFILS demande pourquoi il n'y a pas eu de réunion de commissions depuis le mois de mars. Le Maire et les présidents de commissions en prennent acte.

Monsieur le Maire remercie tous les participants bénévoles qui ont participé au repas des anciens et particulièrement Michèle AGNES et Françoise K'DUAL.

Michèle AGNES fait également remarquer qu'il n'y a pas eu de réunion de commission travaux depuis un certain temps.

Monsieur le Maire remercie François LEGRAS pour son plein suivi et sa participation aux travaux de défense contre la mer, gros chantier mené par les agents de la commune, qu'il fallait encadrer.

